

# A QUELQUES CLICS DE CHASSER LES OIES EN FÉVRIER ! PARTICIPEZ À LA CONSULTATION PUBLIQUE !



Chers amis,

Un combat de 25 ans sur le point d'aboutir !

Le Ministère a mis en ligne la consultation publique sur le projet d'arrêté pour la dérogation « Oie en février 2019 », conformément à l'engagement du Président de la République. **C'est un premier pas obligatoire avant la promulgation de l'arrêté.** Voici ci-après la démarche pour participer à cette consultation.

## Etape 1

Rendez-vous sur le site de la fédération  
des chasseurs : [www.fdc80.com](http://www.fdc80.com)

Cliquez sur  
l'actualité du  
04/01/2019 :  
Chasse des  
oies en  
février



## Etape 2

Accéder à l'actualité « Chasse des oies  
en février » pour accéder au lien  
de la consultation publique

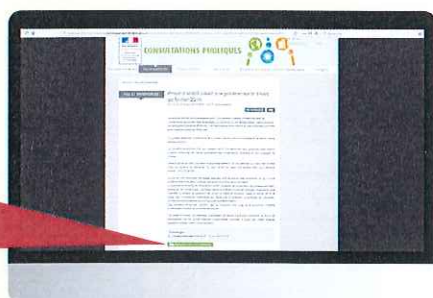
Cliquez sur  
le lien en  
bleu pour  
accéder à la  
consultation



## Etape 3

Vous êtes maintenant sur la page  
de la consultation publique

Cliquez sur le  
bouton vert  
pour déposer  
votre  
commentaire



## Etape 4

1 - Titre obligatoire à indiquer :

**« Je donne un avis favorable au texte proposé »**

2 - Texte de votre message (obligatoire)  
*Ensuite vous mettrez un argument personnel  
en une phrase, selon votre choix. Attention,  
la LPO dénonce déjà les réponses identiques,  
alors il faut différencier les choses, même si  
vous rajoutez un simple mot !*

3 - Indiquez votre nom et votre adresse mail

Attention : n'oubliez pas de valider votre commentaire et  
de vérifier votre messagerie pour avoir la confirmation  
de la bonne réception de votre participation.



**Il faut impérativement qu'une forte majorité se dégage en faveur de  
cette consultation, pour ne pas connaître la catastrophe des chasses  
traditionnelles d'il y a quelques semaines (3 % pour les soutenir !). Nous  
comptons donc sur chacun de vous pour prendre quelques secondes et  
aider la cause cynégétique !**

L'échéance pour y répondre est jusqu'au 25 janvier.  
L'avenir de la chasse est entre vos mains !